

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 008-2025

---

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame EL HAJOUI Rachida, Vice-Présidente, Monsieur NEDJAR Djamel, Président du CCAS étant empêché.

**Présents :** Madame EL HAJOUI Rachida, Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Monsieur MAILLARD François, Madame LE LEPVRIER Emily, Madame DARMOCHOD Yolande, Madame LE PORT Michèle, Madame PELTIER Claudine, Madame SCHEYDER Mireille.

**Excusés :** Monsieur NEDJAR Djamel, Monsieur DADDA Mohamed, Madame GOMEZ Elisabeth, Madame DA SILVA Alisson, Monsieur JEGOU Serge, Madame SINDAYIGAYA Marguerite.

---

### **Objet : Vote du Budget Primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale**

Il a été remis à chaque membre du Conseil d'administration, un exemplaire du budget primitif 2025 qui présente la liste des crédits budgétaires.

Il est proposé d'intégrer, par anticipation, au budget primitif les résultats provisoires du compte administratif 2024.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à 8 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »**

➤ De voter le budget primitif 2025 du C.C.A.S. :

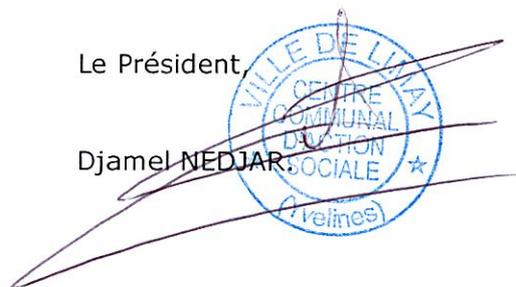
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

➤ D'adopter le budget primitif 2025 du C.C.A.S. qui est équilibré en recettes et en dépenses, avec intégration par anticipation des résultats provisoires du compte administratif 2024 :

|  |                |
|--|----------------|
| Total des dépenses de fonctionnement : | 1 146 024.61 € |
| Total des recettes de fonctionnement : | 1 155 922.00 € |
| Résultat antérieur reporté :           | - 9 897.39 €   |
| <br>                                   |                |
| Total des dépenses d'investissement :  | 242 557.58 €   |
| Restes à réaliser :                    | 2 052.43 €     |
| <br>                                   |                |
| Total des recettes d'investissement :  | 18 385.87 €    |
| Résultat antérieur reporté :           | 226 224.14 €   |
| <br>                                   |                |
| Total des dépenses :                   | 1 400 532.01 € |
| Total des recettes :                   | 1 400 532.01 € |

Le Président,

Djamel NEDJAR



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affiché le : 14/04/2025

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération sur le vote du budget primitif 2025

---

Date de transmission de l'acte : 14/04/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 14/04/2025

---

Numéro de l'acte : DELIB008-2025 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 078-267801025-20250409-DELIB008-2025-DE

---

Date de décision : 09/04/2025

Acte transmis par : Corinne LELONG

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires